ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 60101

Texte de la question

Considérées comme les éléments de base de l'innovation/les nano-technologies présentent un potentiel de développement considérable. Ainsi, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à la recherche s'il entend susciter la mise en oeuvre d'un programme de recherche en la matière et si oui, dans quels délais et selon quel phasage.

Texte de la réponse

Les nanosciences et nanotechnologies représentent une priorité nationale dans des pays comme les USA ou le Japon. Les nanosciences et les nanotechnologies permettront à l'homme de contrôler la matière au niveau du milliardième de mètre. Ces technologies représentent un marché potentiel de plusieurs centaines de milliards d'euros qui s'ouvrira aux entreprises françaises d'ici à 2010, si cette révolution technologique est suffisamment préparée en amont. La France est un acteur majeur du domaine des nanosciences et des nanotechnologies. Grâce aux travaux d'Albert Fert, la magnétorésistance géante a été découverte en France. Elle permet, entre autres, de réaliser des têtes de lectures magnétiques, aujourd'hui produites au rythme de 615 millions d'unités par an. Ces têtes de lecture équipent quasiment tous les disques durs des ordinateurs. En outre, notre pays se classe au cinquième rang mondial en terme de nombre de publications dans le domaine des nanosciences et, selon une étude de la Commission européenne, l'effort financier public actuel place la France au 2e rang européen derrière l'Allemagne. Les pouvoirs publics entendent promouvoir et accroître leur développement - en assurant une coordination globale, pour développer la synergie entre tous les acteurs, ceux de la recherche académique, de la recherche partenariale, des nanosciences, des micronanotechnologies, du public et du privé cette coordination permet aussi de lui donner une lisibilité européenne et internationale ; - en finançant de manière incitative les meilleurs projets. C'est pourquoi, en décembre 2004, un programme ambitieux sur les nanotechnologies et les nanosciences dans le cadre de l'Agence nationale de la recherche (l'ANR) a été lancé. Ce programme d'actions sera mis en oeuvre dans le cadre d'un réseau de recherche et d'innovation technologique, baptisé « réseau national en nanosciences et en nanotechnologies » (R. 3N), dont les trois axes principaux seront : le financement de plates-formes scientifiques et technologiques (« grandes centrales ») ; le financement des meilleurs projets « amont », mettant en réseau les laboratoires académiques ; le financement des meilleurs projets « aval », mettant en réseau des laboratoires publics, des centres de recherche privés de grandes entreprises et des PME innovantes. Le R. 3N associera dans une même structure les acteurs de la recherche fondamentale et de la recherche technologique, autour des thématiques des nanosciences et des micro et nanotechnologies, permettant d'anticiper le rapprochement attendu, à moyen terme, des approches « bottom-up » et « top-down » et de préparer la « nanoconvergence ». L'ANR se met en place depuis le début 2005 et lance progressivement ses appels à propositions qui sont rendus publics sur son site web. L'appel à propositions du Réseau R. 3N est prêt et va être publié sur le site de l'ANR dans les tout prochains jours. La communauté concernée aura de 5 à 6 semaines pour faire des propositions qui seront ensuite analysées, étudiées, sélectionnées et classées par les meilleurs experts du domaine. Le calendrier provisoire envisagé est de parvenir à labelliser les projets et à fournir les premières subventions pour le début septembre afin que les

travaux scientifiques et techniques puissent démarrer le plus tôt possible en 2005.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60101
Rubrique : Recherche
Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2671
Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5173